



## Tout reste à faire

### Le cycle de négociations peut redémarrer.

Après avoir obtenu le retrait de la compo PEQ -1 sur 777 14J, l'Intersyndicale PNC a de nouveau exercé une pression constante afin de lever les mesures unilatérales de réduction des compositions d'équipages voulues par la Direction. **Aujourd'hui, la Direction supprime son application au 1er janvier 2023 et maintient les compo PEQ actuelles tant que les négociations seront ouvertes** (voir courrier en pièce jointe).

En effet, cette revendication portée par l'ensemble des syndicats représentatifs était au cœur des préoccupations de l'Intersyndicale PNC. **Son abandon nous permet d'envisager plus sereinement la poursuite des négociations.**

**Concrètement au 1er novembre, notre quotidien, en termes de règles d'utilisation, de compositions d'équipages LC et MC, de rémunération, de couverture sociale, restera inchangé.** Cette fois, la note de direction reprendra l'intégralité de notre accord collectif. L'intersyndicale PNC sera extrêmement vigilante sur le fait que la Direction tienne cet engagement jusqu'à la fin des négociations. C'est un incontournable pour nous mais surtout pour notre corporation.

Cependant le chemin est encore long. Tous les chapitres de l'accord méritent d'être revus, l'Intersyndicale PNC a formulé de nombreuses revendications dont celle d'un AC PNC à durée indéterminée. Il faudra du temps pour faire évoluer certaines règles de l'accord qui n'ont plus lieu d'être afin d'aboutir à un accord collectif PNC complet et protecteur.

**En parallèle des négociations de l'accord, suite à notre communication "La Majoration en grand danger" du 11 Octobre dernier, nous avons de nouveau interpellé la Direction sur les ICS (Indemnité de Cessation de Service = la prime de départ avant 56 ans). Cette revendication dont l'Intersyndicale PNC seule est à l'initiative depuis 2019 doit être entendue. Une solution pérenne doit être trouvée dans les plus bref délais...**

**Nous vous tiendrons bien évidemment au courant de nos avancées.**

Direction Générale Ressources Humaines

**Le Directeur Général Adjoint**

**L'Intersyndicale PNC AF**

Monsieur Jean-Michel COURTOIS  
Secrétaire de Section SNPNC-FO AF  
Monsieur Alexandre DUBOC  
Secrétaire de Section UNSA PNC AF

N. réf. : DG.DP 2022.098

Roissy, le 31 octobre 2022

Messieurs les Secrétaires de Sections,

Comme vous le savez, nous sommes très attachés à pouvoir aboutir à la conclusion d'un nouvel accord collectif PNC avec l'ensemble des organisations représentatives dans les meilleures conditions de dialogue.

Après plus de neuf mois de négociations en 2021 qui n'ont pas permis de trouver un accord majoritaire, nous avons ouvert le mois dernier un nouveau cycle de négociation. Dans ce cadre, nous nous sommes engagés à maintenir l'intégralité des règles de l'accord actuel pendant toute la durée de la négociation, à l'exception des compositions d'équipage long courrier dont la révision n'aurait vocation à s'appliquer qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Lors de la réunion de négociation de vendredi 28 octobre, vous avez exprimé le fait que cette date du 1<sup>er</sup> janvier constituait un élément de pression temporelle sur la négociation qui ne favoriserait pas la conclusion d'un accord.

Afin de trouver les voies de cet accord, nous vous proposons qu'aucun ajustement aux compositions d'équipage ne soit mis en œuvre tant que les négociations se poursuivent afin de favoriser la recherche d'un accord. Notre objectif sera de finaliser ces négociations avant le 1<sup>er</sup> avril prochain. Ceci devra nous permettre de négocier sereinement l'accord sans que le quotidien des PNC soit changé.

Nous vous proposons d'évoquer de nouveau les modalités et le calendrier de ces négociations lors de notre réunion de négociation programmée le 10 novembre initialement dédiée à la possible prolongation de l'accord APLD.

Nous espérons que cet échange avec l'ensemble des Organisations Représentatives permettra de clarifier le sujet pour nous permettre de poursuivre nos négociations dans les meilleures conditions.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Secrétaires de Sections, mes salutations distinguées.



Patrice TIZON